



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

la directive générale de la marque de garantie Genève Région - Terre Avenir ® ainsi que l'ensemble des directives d'application;

sont respectées par:

1001 Herbes
Chemin des Chavannes 4
1286 Soral

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Autres denrées alimentaires
Boissons non alcoolisées
Fruits et légumes

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2022

No enregistrement OIC-GRTA-T-0321-167080

Lausanne, le 01 mars 2021

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Roman Tscherrig
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.